

DÉCISION DU PRÉSIDENT N°2024-056

du 22 juillet 2024

Référence de la nomenclature issue de l'application « ACTES » : 1.3

Le président de Haute-Corrèze Communauté,

Vu la délibération n° 2020-03-02 en date du 16 juillet 2020 relative à l'élection du président ;

Vu la convention de mandat en date du 11 décembre 2021 relative à l'amélioration de la cartographie du réseau d'eau potable et mise en place d'un Système d'Information Géographique,

Vu la délibération n° 2024-01-03 du conseil communautaire du 15 février 2024 portant modification des délégations de pouvoirs du conseil au président ;

,	
DECID	Ε

ARTICLE 1

Est approuvé l'avenant n°1, à intervenir avec la commune de Millevaches, la convention de mandat relative à l'amélioration de la cartographie du réseau d'eau potable et la mise en place d'un Système d'Information Géographique.

Incidence financière:

Convention mandat initiale:

3 000,00 €

- Avenant n°1

250,00 €

Total:

3 250,00 €

ARTICLE 2

La présente décision sera transmise à madame la sous-préfète d'Ussel, notifiée à monsieur le trésorier d'Ussel et inscrite au registre des décisions.

REÇU LE

2024

SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL (CORRÈZE)

Pour extrait conforme, À Ussel, le 22 juillet 2024 Le président,

Pierre Chevalier